

Juin 2008

Québec, le 9 juillet 2008

Monsieur Yves Rocray
Directeur général
Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc.
372, rue Sainte-Catherine Ouest, bureau 201
Montréal (Québec) H3B 1A2

Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Danse moderne* conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC)

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 19 juin dernier, la Commission a pris connaissance des mesures mises de l'avant par Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc. (LADMMI) pour donner suite à l'évaluation du programme *Danse moderne* conduisant à une attestation d'études collégiales (AEC).

Dans son rapport, la Commission concluait que la mise en œuvre du programme était de qualité. Cependant, elle formulait une recommandation en ce qui a trait à l'amélioration du taux de diplomation. En effet, elle lui demandait d'évaluer la problématique relative aux faibles taux de diplomation et de prendre les mesures appropriées.

Le Collège estime que l'abandon du programme s'explique par différents facteurs « tels que le changement d'orientation en cours d'étude, la maladie ou les blessures » ou du fait que l'étudiant ne répond pas aux « exigences élevées » du programme. Le Collège n'a pas fourni l'analyse soutenant ses conclusions.

Le Collège a mis en place, entre autres, certaines mesures d'encadrement des élèves en difficulté et des services connexes de soutien. Il lui apparaît difficile, comme à la Commission, d'en apprécier l'impact compte tenu de la taille de ses cohortes.

La Commission est satisfaite du suivi donné par Les Ateliers de danse moderne de Montréal inc. et l'encourage à poursuivre ses efforts d'amélioration de ses taux de diplomation.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur g n ral, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La pr sidente,

Nicole Lafleur